

Année universitaire : 2024-2025

Composante : UFR MEDEDINE

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Gestion des risques en santé**

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire : Université Lyon, Université Saint-Etienne, Université Grenoble

Responsable pédagogique : **Monsieur BOUSSAT Bastien**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est de fournir des méthodes et outils en termes de management, d'organisation et de mise en œuvre de programmes de gestion des risques et sur la vigilance sanitaire en santé.

Les compétences attendues ne sont pas un savoir généraliste mais une maîtrise d'outils de gestion des risques. Les professionnels formés devront être capables à l'issue de la formation de jouer le rôle de référents sur leur lieu de travail.

Les titulaires du diplôme pourront postuler à la fonction de coordonnateur de la gestion des risques tel que défini par le décret du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Titulaire d'un diplôme de niveau licence et ou d'exercice avec une expérience professionnelle dans le milieu de la santé notamment

Une lettre de motivation accompagnée d'un CV est à fournir au responsable d'enseignement local. Le conseil pédagogique validera les inscriptions

2.2 Conditions d'admission

- médecins, pharmaciens
- Internes de médecine (Sur demande du coordonnateur du DES)
- Internes en pharmacie
- Cadre-infirmier(e)s
- Sages-femmes
- Infirmiers, Personnel paramédical
- Techniciens d'études cliniques
- Personnels administratifs des établissements ou des administrations de santé (titulaire d'un diplôme bac+4)

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : octobre à mai

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 96 h sur 16 jours

Théorie 64 h / Travaux pratiques 32 h / 1 module par mois pendant 8 mois en présentiel

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Module 1 : Introduction, sécurité sanitaire en France

Test des connaissances et évaluation des besoins

Présentation des méthodes d'analyse de pratiques professionnelles

Présentation du travail personnel à réaliser (Évaluation / amélioration des pratiques professionnelles)

Organisation nationale et régionale de la sécurité sanitaire

Environnement réglementaire

Gouvernance et organisation en établissement

Organiser et gérer un système qualité efficace

Responsabilité médicale, assurabilité du risque

Réclamations : structures, traitement

Module 2 : Vigilances et risque infectieux

Risque infectieux

Vigilances réglementaires

Pharmacovigilance,

Matériorvigilance

Hémovigilance,

Radiovigilance / radioprotection

Introduction à la médecine des catastrophes

Risques professionnels

Etablissement de santé et développement durable

Gestion des déchets et effluents à risque

Module 3 : analyse a priori des risques et certification V2014

Analyse a priori des risques

Analyse de processus et appréciation des risques

Préparation de la certification

Méthodes industrielles (AMDEC et méthodes dérivées, analyse préliminaire de Risques (APR), Cartographie des risques)

Méthodes déclaratives (outil Interdiag et autres)

Module 4 : Événements indésirables et analyse des causes

Événements indésirables

Méthodes d'analyse des causes

Gestion des risques en équipe

Retour d'expérience

Module 5 : Parcours et sécurité des soins

Gestion de projet

Projet individuel d'amélioration des pratiques professionnelles : bilan à mi-parcours

Parcours et sécurité des soins

Parcours et chemins cliniques

Patient traceur

Module 6 : Facteurs humains et organisationnels

Travail en équipe

Sécurité et facteurs humains, résilience, déviance

La souffrance des médecins et des soignants au travail

Culture de sécurité

Gestion de crise - Communication

Annonce d'un dommage à un patient

Module 7 : Simulation – Indicateurs

Indicateurs de tableaux de bord

La performance entre qualité, risques et maîtrise des coûts

Simulation haute et moyenne fidélité

Mise en situation

Module 8 : Risques par spécialité

Modules spécifiques par spécialité (médecine générale, anesthésie-bloc opératoire, réanimation, médicament, risque infectieux, obstétrique)

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : oui

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : Présence obligatoire.

l'assiduité est obligatoire et enregistrée chaque jour par une feuille d'émargement. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

- Examen écrit 1h30 + centralisés à Lyon. Première session en juin, session de rattrapage en septembre.
 - Pour la partie cognitive (/30 points): 3 questions rédactionnelles de réflexion et de mise en situation sur les thèmes traités (/10 par question) ; 30 min/question. Les questions seront déterminées par le conseil pédagogique

- soutenance d'un mémoire, pour la partie évaluative (/30 points): par la présentation orale du travail réalisé sur l'amélioration de pratiques professionnelles en lien avec la gestion des risques (20 min, 10 min de présentation, 10 min de question) (/10 point pour la présentation, /10 point pour les réponses aux questions) et la remise d'un document écrit synthétique de 2 pages (/10 point).

Absences aux examens :

En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Le jury se réunit au plus tard le mois suivant après l'examen Le jury sera composé de deux membres du conseil pédagogique par étudiant.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Pour être déclaré admis, l'apprenant doit obtenir la moyenne générale entre l'écrit et le mémoire (30/60). Une note égale ou inférieure à 10/30 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire.

Article 7 : Redoublement

Sous réserve de validation par le responsable pédagogique

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 810€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1310€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Le diplôme est signé par le Président de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.